

CPU : F. Germinet, S. Retailleau, A. Bui et P. Mutzenhardt parmi les huit présidents de commissions

Paris - Publié le jeudi 21 janvier 2021 à 12 h 37 - Mouvement n° 205878

La CPU renouvelle son conseil d'administration et la présidence de ses commissions et comités, le 21/01/2021. Une élection qui aurait dû se tenir en même temps que le renouvellement du bureau, le 17/12/2020, mais qui a été décalée, certains établissements n'ayant pas fini eux-mêmes de renouveler leurs gouvernances.

François Germinet, président de CY Cergy Paris Université, est élu président de la commission formation et insertion professionnelle de la CPU, à l'unanimité moins une abstention. Il succède à Guillaume Gellé, président de l'Urca et nouveau VP de la CPU. Olivier Faron, administrateur général du Cnam, est vice-président de la commission.

À la commission de la recherche et de l'innovation, c'est Sylvie Retailleau, présidente de l'Université Paris-Saclay, qui est élue présidente, également à l'unanimité moins une abstention. Elle succède à Pierre Mutzenhardt, président de l'Université de Lorraine, qui est élu à l'unanimité président de la commission des moyens et des personnels, précédemment présidée par Jean-François Balaudé, président du Campus Condorcet.

Alain Bui, président de l'Université de Versailles Saint-Quentin, prend la tête de la commission de la vie de l'étudiant et des questions sociales, élu à l'unanimité. Il succède à Philippe Vendrix, ancien président de l'Université de Tours qui a échoué à effectuer un second mandat.

La commission des relations internationales et européennes est présidée par Emmanuelle Garnier, présidente de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès. Elle succède à Mohamed Amara, ancien président de l'UPPA qui a terminé son second mandat en 2020.

Trois autres commissions sont aussi renouvelées, de même que la CP2U, conseil d'administration de la CPU.

Les autres commissions

Trois autres commissions :

- Philippe Raimbault, président de la Comue Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, est renouvelé comme président de la **commission juridique** à l'unanimité moins une abstention ;
- Macha Woronoff, présidente de l'Université de Franche-Comté est élue présidente de la **commission des questions de santé**, à l'unanimité. Elle succède à Manuel Tunon de Lara, président de l'Université de Bordeaux et nouveau président de la **CPU**.
- Philippe Ellerkamp, président d'Avignon Université est élu président de la **commission regroupements et politiques de site**.

Les membres de la CP2U

Le conseil d'administration ou CP2U est composé statutairement des trois membres du bureau :

- Manuel Tunon de Lara, président,
- Virginie Dupont, vice-présidente,
- Guillaume Gellé, vice-président.

Ainsi que des huit présidents et présidentes de commissions, ci-dessus, et de sept membres élus par l'assemblée plénière :

- Gilles Roussel, président de l'Université Gustave Eiffel, et ancien président de la CPU (2016-2020) ;
- Jean-Marc Ogier, président de La Rochelle Université ;
- Virginie Laval, présidente de l'Université de Poitiers ;
- Mathias Bernard, président de l'Université Clermont Auvergne ;
- Frédéric Miranville, président de l'Université de la Réunion ;
- David Alis, président de l'Université de Rennes 1 ;
- Jeanick Brisswalter, président de l'Université Côte d'Azur ;
- Catherine Xuereb, présidente de l'INP de Toulouse.

Frédéric Miranville et Jean-Marc Ogier étaient déjà membres de la CP2U depuis 2018. N'en font plus partie : Nathalie Dompnier, présidente de l'Université Lyon 2 (actuellement administratrice provisoire) et Matthieu Gallou, président de l'UBO.

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - M&J le 13/05/19 à 11:29

© News Tank 2021 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »